

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.087

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. POTENNEC représenté par M. CHABANEAU

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme CROUÉ, Mme DURAND, M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Centre Médico-Social – Convention de servitude Gaz de France

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux d'extension du Centre Médico-Social, Gaz De France doit procéder à la pose d'une canalisation nécessaire à la desserte de cet immeuble.

L'ouvrage doit être implanté sur la parcelle cadastrée AM 133, située 55 boulevard Franck Lamy, propriété de la Ville de ROYAN.

A cet effet, G.D.F. a élaboré une convention de servitude qui fixe les modalités juridiques et techniques liées à la pose et à l'exploitation de ce réseau.

La servitude se traduit par le passage de la canalisation gaz en tranchée sur une longueur de 17 mètres. Ces travaux sont situés sur le trottoir en bordure de la zone de parking et de l'accès Est de l'immeuble situé au 55 boulevard Franck Lamy.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude G.D.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser des travaux de raccordement gaz pour l'extension du Centre Médico-Social,
- VU le projet de convention établi par G.D.F. pour le passage d'une canalisation en servitude sur la parcelle AM 133 appartenant à la Ville de Royan,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 28 septembre 2006,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de convention de servitude établi par G.D.F. nécessaire à la réalisation d'un branchement gaz au Centre Médico-Social,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude G.D.F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT